

MESURE PHARE ■ INTERNATIONAL ■ ZOOM SUR ■ 3 QUESTIONS À ■ AU PARLEMENT

# RÉPONSES ÉCONOMIQUES

Christine LAGARDE

## MESURE PHARE → Réforme de la taxe professionnelle



Le Président de la République s'est engagé le 5 février dernier à ce que la taxe professionnelle sur les investissements productifs soit supprimée dès le 1er janvier 2010. Cette réforme sera présentée au Parlement dans le Projet de loi de finances. Elle répond d'abord à un impératif économique : restaurer la capacité de nos entreprises à investir, à embaucher et à conquérir de nouveaux marchés, pour que notre économie puisse renouer avec une croissance forte et riche en emploi. Elle doit également se traduire par l'affectation aux collectivités territoriales de ressources fiscales dynamiques et pérennes. S'agissant de la question de la répartition de ces recettes entre niveaux de collectivités, sur laquelle le dialogue engagé avec les élus n'a pas encore abouti, elle fera « l'objet d'un complément de concertation dans les prochaines semaines, en vue de la discussion du texte à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le Gouvernement considère que cette question incombe au premier chef au Parlement. Sur ce point, le texte a donc vocation à être revu au cours du débat parlementaire », indique Christine LAGARDE.

►► Lire la suite

## PODCAST → Christine LAGARDE présente "Réponses économiques"



Le Ministre s'adresse aux parlementaires pour leur présenter sa nouvelle lettre électronique.

- [La vidéo](#)

## AU PARLEMENT → Agenda express

### Commissions

Assemblée nationale

Mercredi 7 octobre : Affaires économiques : sur la mise en œuvre de la suppression de la Taxe professionnelle

Mercredi 14 octobre : Affaires étrangères et affaires européennes : post-G20

### Séances publiques

Assemblée nationale

Mercredi 7 octobre : débat sur les suites du G20

Mardi 20 octobre : début de la discussion budgétaire

Courant novembre : Projet de loi portant réforme du crédit à la consommation

## G20 de Pittsburgh : une nouvelle tour de contrôle internationale de l'économie

Promesse tenue : le G20 de Pittsburgh pose les nouvelles règles du monde économique après la crise, qui se déclineront de manière très opérationnelle.



Le FMI en sort renforcé, le rôle du Conseil de stabilité financière est conforté et sa représentation élargie. La régulation a progressé, les règles de « Bâle 2 » seront appliquées dans les principaux centres financiers dès 2011. L'objectif est bien de créer un ensemble de normes fortes et applicables à l'échelle de la planète.

Les propositions françaises ont ouvert la voie dans des domaines nouveaux où les réformes paraissaient impossibles. C'est ainsi qu'à l'initiative de la France et de l'Union européenne les pays du G20 ont trouvé un accord pour encadrer les salaires et les bonus des traders, et qu'ils ont donné aux banques centrales le pouvoir de limiter le montant total des bonus en fonction de la situation financière de la banque.

S'agissant des paradis fiscaux, 150 accords d'échange d'informations ont été signés par des paradis fiscaux depuis avril. Des sanctions seront appliquées en mars 2010 à ceux qui continueraient à ne pas respecter les règles.

Les politiques économiques seront mieux coordonnées, notamment s'agissant des phasages des plans de relance et de soutien à la croissance. L'objectif est de poser les bases d'une action commune afin qu'il y ait demain moins de déséquilibres économiques et monétaires à l'échelle de la planète.

Le monde s'est enfin doté d'une nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale le G20, qui se réunira 2 fois en 2010 et sera accueilli en France en 2011, sous Présidence française.

Enfin, à la suite de la réunion des dirigeants des principales banques françaises, le 1er octobre, le Président de la République a annoncé que Christine LAGARDE présentera un projet de loi de régulation bancaire et financière destiné à mettre en œuvre les mesures de renforcement de la régulation du secteur financier, décidées dans le cadre des sommets du G20.

- [L'article sur le site du Ministère](#)

### Sénat

Jeudi 19 novembre : début de la discussion budgétaire

### Réunions

Mercredi 7 octobre : avec le groupe de travail parlementaire au sujet de la mise en œuvre de la suppression de la taxe professionnelle

### Commission mixte paritaire

Projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie : lecture des conclusions prévue le 13 octobre

## Laurent WAUQUIEZ



Le projet de loi relatif à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, qui fait suite à un accord national interprofessionnel signé à l'unanimité par les partenaires sociaux en janvier 2009, vise à rénover notre système de formation professionnelle dans un triple souci de justice, d'emploi et d'une meilleure évaluation et transparence. Il vient d'être discuté par le Parlement.

Mieux orienter les fonds de la formation vers ceux qui en ont le plus besoin

- création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels qui sera doté en année pleine de près de 1 Mds d'euros, permettant de former chaque année 500 000 salariés peu qualifiés et 200 000 demandeurs d'emploi supplémentaires et dans des secteurs qui ont des vrais besoins (services à la



Le Projet de loi de finances pour 2010 contient notamment comme mesure la suppression de la taxe professionnelle. Quel est l'avis du Rapporteur Général du Budget sur cette mesure ?

Le Projet de loi de finances pour 2010 contient notamment comme mesure la suppression de la taxe professionnelle. Quel est l'avis du Rapporteur Général du Budget sur cette mesure ?

Longtemps qualifiée d'impôt imbécile, la taxe professionnelle était devenue un handicap très lourd pour nos entreprises dans le contexte de compétition économique que nous connaissons. Elle grevait littéralement leur compétitivité puisque taxant les entreprises avant même le premier euro de chiffre d'affaires. L'intérêt de cette réforme est d'encourager l'investissement donc l'emploi en introduisant une nouvelle assiette fiscale moins pénalisante : celle de la valeur ajoutée. D'un autre côté, les recettes des collectivités locales seront intégralement préservées : nous ne renouvellerons pas le choix de 1999 qui avait vu la suppression de la part salaires de la TP remplacée par des dotations. Christine LAGARDE a tenu, dès le début du processus de réflexion, à associer les parlementaires

Pourriez-vous expliquer de quelle manière, et leur apport à ces travaux ?

Les parlementaires connaissent bien le sujet de la taxe professionnelle dans la mesure où étant pour la plupart d'entre eux élus locaux, la TP fait partie des ressources importantes de leurs collectivités. Nous avons constitué un groupe de travail avec Didier Migaud (PS), Jean Pierre Balligand (PS) et Marc Laffineur (UMP) afin de faire des propositions au Ministre, qui les a bien reçues puisqu'elles ont été reprises assez largement dans la réforme proposée par le Gouvernement. Je pense à l'abattement de 15 % pour l'industrie, à la reliaison des taux entreprises / ménages et surtout au découplage entre la cotisation locale d'activité et la cotisation complémentaire. Je remercie Christine LAGARDE de sa confiance.

Que pensez-vous du Projet de loi de finances pour 2010 dans son ensemble ?

Le PLF 2010 est un budget de sortie de récession. C'est-à-dire qu'il assume budgétairement les déséquilibres liés à la crise économique notamment les baisses de recettes fiscales dues à la chute de la croissance, et qu'en même temps il prépare le retour d'une croissance saine et soutenue. Il poursuit les mesures structurelles de réforme de l'Etat notamment le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Il s'attache à soutenir les ménages en situation difficile compte tenu de la récession au travers par exemple de l'exonération d'IR des primes versées aux chômeurs. Enfin il propose deux réformes fiscales essentielles : la taxe professionnelle afin de soutenir la compétitivité de nos entreprises et la taxe carbone afin de modifier les comportements pour réduire la pollution

personne, développement durable).

Mieux articuler formation et emploi

- rénovation du système d'orientation professionnelle : 8700 structures existent aujourd'hui qui font de l'information et de l'orientation sur les métiers. Le projet de loi crée les bases d'un vrai service public de l'information et de l'orientation et va donner label aux organismes qui y concourent.
- développement des formations type cours du soir sur temps libre en dehors du temps de travail ; permission d'utiliser réellement le droit individuel à la formation après rupture du contrat de travail ; création d'un bilan d'étape professionnel accessible à tout salarié tous les cinq ans, permettant de faire le point sur sa carrière et ses besoins de formation.

Plus de transparence et d'évaluation

- Le nombre des organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA) de branches sera réduit et le système rendu plus transparent
- Les cartes de formation seront discutées au niveau régional, ils feront l'objet d'un contrat entre l'Etat et les régions, et l'offre de formation sera mieux évaluée et contrôlée.
- [Le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale](#)



## Réforme de la taxe professionnelle

Le Président de la République s'est engagé le 5 février dernier à ce que la taxe professionnelle sur les investissements productifs soit supprimée dès le 1er janvier 2010. Cette réforme sera présentée au Parlement dans le Projet de loi de finances. Elle répond d'abord à un impératif économique : restaurer la capacité de nos entreprises à investir, à embaucher et à conquérir de nouveaux marchés, pour que notre économie puisse renouer avec une croissance forte et riche en emploi. Elle doit également se traduire par l'affectation aux collectivités territoriales de ressources fiscales dynamiques et pérennes.

S'agissant de la question de la répartition de ces recettes entre niveaux de collectivités, sur laquelle le dialogue engagé avec les élus n'a pas encore abouti, elle fera « l'objet d'un complément de concertation dans les prochaines semaines, en vue de la discussion du texte à l'Assemblée nationale et au Sénat. Le Gouvernement considère que cette question incombe au premier chef au Parlement. Sur ce point, le texte a donc vocation à être revu au cours du débat parlementaire », indique Christine LAGARDE.

### 1. Priorité à l'investissement

- Plus une entreprise investit en France, plus elle est taxée, même lorsque ses investissements ne sont pas rentables. La TP a en effet la particularité de peser essentiellement sur les investissements productifs (les équipements et biens mobiliers – EBM). Ils représentent 80 % de son assiette, contre 17 % pour les valeurs locatives foncières et 3 % pour les recettes.
- La TP représente donc un handicap majeur pour les entreprises implantées en France, d'autant que cet impôt n'a aucun équivalent en Europe.
- Dans le contexte de la crise financière internationale, qui a fortement pesé sur la capacité des entreprises à investir, le Président de la République a décidé dès octobre 2008 d'exonérer définitivement de taxe professionnelle tous les investissements productifs effectués avant le 31 décembre 2009.
- Avec cette mesure, l'Etat a adressé un premier signal aux investisseurs : seront accompagnés ceux qui font confiance à notre territoire en cette période difficile.
- Il faut désormais aller plus loin et supprimer définitivement la taxation des investissements productifs, parce que c'est tous les jours qu'il faut attirer de nouveaux investissements et créer de nouveaux emplois

### 2. Que va changer cette réforme pour les entreprises ?

- Disparition définitive de l'imposition des investissements productifs sur l'ensemble du territoire national dès le 1er janvier prochain. Maintien des autres composantes de l'assiette d'imposition actuelle – bases foncières et valeur ajoutée – sous la forme d'une contribution économique territoriale (CET).
- La réforme se traduira par un allègement net de la charge pesant sur l'investissement (à hauteur de près de 6 Md€) mais aussi sur le travail. Elle aura ainsi un effet positif sur l'emploi et sur la rémunération des salariés. Dans le même temps, les bases foncières seront davantage taxées.
- Seuls ceux qui ont choisi de produire en France en bénéficieront, et non à ceux qui localisent leur production à l'étranger. En ce sens, la suppression de la taxe sur les investissements productifs sera un remède pour lutter contre les délocalisations
- En 2010, grâce à la réforme : réduction de 11,7 Md€ les charges supportées par les entreprises. En régime de croisière, les charges qui pèsent sur les facteurs de production seront allégées de 5,8 Md€ chaque année (4,3 Md€ après effet IS).
- Tous les secteurs seront gagnants : l'industrie, mais aussi les services, les transports ou encore le commerce et le BTP. Seules les activités financières resteront stables. En outre, toutes les catégories d'entreprises – grandes entreprises ou PME – seront gagnantes. Les petites entreprises (CA < 2 M€/an) bénéficieront d'un abattement à la base de 1 000 €.
- La baisse du plafond en fonction de la valeur ajoutée (de 3,5 % à 3 %) garantira aux entreprises les plus imposées que leur charge baissera.
- A l'inverse, certaines entreprises aujourd'hui peu imposées par rapport à la moyenne pourraient être désavantagées par la réforme. Pour ces entreprises, un écrêtement sera prévu : leur charge fiscale ne pourra pas augmenter de plus de 10 % en 2010.
- En outre, l'assiette des entreprises intensives en main d'œuvre sera plafonnée à 80% de leur chiffre d'affaires, pour éviter que la CET fasse peser sur elles une charge excessive.

### 3. Que va changer cette réforme pour les collectivités territoriales ?

- Supprimer la taxe professionnelle sur les investissements productifs occasionnera mécaniquement une diminution de 22 Md€ des ressources des collectivités territoriales. Le projet de loi de finances supprimant la taxe professionnelle devra prévoir une compensation intégrale du manque à gagner correspondant, afin

de respecter le principe d'autonomie financière garanti par la Constitution.

- La réforme ne produira ses premiers effets concrets sur les finances des collectivités territoriales qu'en 2011 : le Gouvernement proposera qu'une année neutre soit instituée à l'égard des collectivités territoriales, afin de leur permettre de bénéficier en 2010 du produit des recettes qu'elles auraient perçues en l'absence de réforme de la TP.
- Le produit de la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée (CC, plus de 10 Md€) et de la nouvelle imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER, 1,5 Md€), sera intégralement réparti entre le secteur communal, les départements et les régions, qui bénéficieront ainsi d'impôts économiques entièrement nouveaux, acquittés par les entreprises et assis sur une assiette large, dynamique et peu volatile.
- L'Etat renoncera également, au profit des collectivités territoriales, à plus de 2 Md€ de frais de recouvrement qu'il prélevait jusqu'à présent sur le produit des impôts fonciers. Il leur transférera par ailleurs : la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom) ; la part Etat des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et de la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA). Tous ces impôts deviendront ainsi de purs impôts locaux.

#### 4. Priorité à la concertation

Le Gouvernement a privilégié la concertation depuis près d'un an, et continuera de le faire au cours du débat parlementaire :

- A la demande du Président de la République et du Premier ministre, Christine LAGARDE, ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, a engagé fin mars la concertation avec les élus et avec les entreprises, en lien avec les ministres chargés de l'intérieur, des collectivités territoriales et du budget : plusieurs ateliers de travail ont eu lieu au printemps en présence des ministres, le comité des finances locales a débattu de la réforme et un groupe de travail parlementaire a remis ses propositions début juin.
- A l'issue de cette phase de dialogue dense et approfondie, un consensus a pu être dégagé sur les grandes lignes de la réforme au cours d'une réunion de synthèse présidée le 8 juillet par Christine LAGARDE et Brice HORTEFEUX, en présence des parlementaires du groupe de travail, des présidents des principales associations d'élus et des représentants des entreprises.
- Le projet de texte transcrit scrupuleusement ces orientations : il concrétise notamment le « découplage » entre la part foncière de la nouvelle CET et la cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée, qui était une demande forte des élus.

#### YVES FREVILLE : UN DIALOGUE PRIVILÉGIÉ

Afin de répondre aux éventuelles interrogations que suscitent cette réforme, Christine LAGARDE a demandé à Yves Fréville de conduire un dialogue privilégié entre le gouvernement et les élus. Ancien Sénateur d'Ille-et-Vilaine, ancien député, membre du Comité des finances locales, Yves Fréville est professeur émérite de finances publiques.

- [La vidéo de la conférence de presse du PLF 2010](#)
- [Le texte du projet de loi de finances pour 2010 \(PDF\)](#)

[Abonnement](#) - [Modification de votre abonnement](#) - [Archives](#) - [RSS](#) - [Désabonnement](#)

Directeur de la publication : Christine Lagarde. Routage : Logiciel SYMPA. Conception : Aphania pour le Sircom. Copyright ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi. Droits de reproduction sous réserve d'accord de notre part et de mention de la source. Conformément à la loi No 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi No 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur ayant déposé des informations directement ou indirectement nominatives, peut demander la communication de ces informations et les faire rectifier le cas échéant. Déclaration à la CNIL en cours. Contactez-nous en écrivant à [contact-reponses-economiques@kiosque.bercy.gouv.fr](mailto:contact-reponses-economiques@kiosque.bercy.gouv.fr)